

Séance Conseil communal du 27 juin 2023

Il est 20h15 lorsque le président ouvre la séance à la Salle du Conseil communal de Rougemont.

Sont présents : 31 conseillers/ères
La Municipalité
Le Boursier
M. Tell Schwitzguébel, huissier

Sont excusés : Mme Danièle Hakim
Mme Magali Riond
M. Roger Yersin

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de la séance du 21 mars 2023
2. Communications du bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis N° 03/2023 - Adoption des comptes et du rapport de gestion 2022
5. Préavis N° 04/2023 - Demande de crédit en vue de la mise à l'enquête publique pour la réalisation du chauffage à distance
6. Préavis N° 05/2023 - Approbation du règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance
7. Rapport des diverses commissions fixes
8. Nomination du bureau pour la période du 1 ^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024
9. Renouvellement des postes vacants et désignation des présidents des commissions fixes
10. Divers et propositions individuelles

Suite à la déposition d'un postulat par M. Christophe Barbey, le Président propose la modification de l'ordre du jour comme suit :

1. Procès-verbal de la séance du 21 mars 2023
2. Communications du bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis N° 03/2023 - Adoption des comptes et du rapport de gestion 2022
5. Préavis N° 04/2023 - Demande de crédit en vue de la mise à l'enquête publique pour la réalisation du chauffage à distance
6. Préavis N° 05/2023 - Approbation du règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance
7. Postulat de M. Christophe Barbey – Situation démographique dans notre Commune
8. Rapport des diverses commissions fixes
9. Nomination du bureau pour la période du 1 ^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024
10. Renouvellement des postes vacants et désignation des présidents des commissions fixes
11. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour modifié est accepté. Il sera suivi comme présenté.

1. Procès-verbal de la séance du 21 mars 2023

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune remarque et est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau

Le Président fait part de la démission de Mme Magali Riond. Son courrier venant de lui parvenir, son remplaçant n'a pas encore été désigné.

Le remplacement de M. Christophe Moret sera assuré par M. Ludo Van der Heyden. Ce dernier ne pouvant être présent ce soir, il sera assermenté lors du Conseil du mois d'octobre.

3. Communications de la Municipalité

M. Frédéric Blum, Syndic

Suite à l'envoi du PACOM, la Municipalité a reçu les remarques de la DGTL (ancien SDT) en avril dernier. En 20 ans de travail, il y a eu passablement de changements aux niveaux des collaborateurs étudiant le dossier. Les collaborateurs ayant donné des accords oraux, par exemple, ne sont plus forcément présents. La DGTL demande d'intégrer des mesures qui n'étaient pas en vigueur lors de la mise à l'enquête du PACOM, comme l'espace réservé aux eaux. La Municipalité a informé qu'elle refusait de repasser devant le Conseil pour des détails qui ont été décidés ultérieurement à la mise à l'enquête. Une séance avec la Cheffe de Département et le directeur de la DGTL a été demandée. Elle aura lieu courant août 2023.

Mme Michèle Genillard

En date du 30 mars dernier, un accord global a été entériné par l'ADCV, l'UCV et le Conseil d'Etat concernant la nouvelle péréquation. Mme Genillard fait lecture du communiqué de presse qui a suivi l'assemblée générale de l'ADCV. Selon les informations reçues, les mesures qui doivent encore être validées par le Conseil d'Etat semblent favorables pour la Commune de Rougemont.

Mme Annie Schwitzguebel

N'a pas de communication

M. André Reichenbach

Un groupe de sites clunisiens historiques s'est mis en réseau afin de proposer une candidature pour la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. La Commune de Rougemont est intéressée et a reçu la validation du Conseil d'Etat. Un groupe de travail a été constitué.

La soirée du four à pain aura lieu le 21 juillet et le marché villageois le 12 août.

N'oubliez pas d'aller récupérer votre dossard pour la Videmanette Run à l'Office du Tourisme. La Videmanette est ouverte dès samedi 1^{er} juillet jusqu'au 28 août.

Les sculptures installées dans le village seront présentes jusqu'au mois d'octobre. Il s'agit d'une initiative des Alpes Vaudoises sur le thème « Les Ressources ».

Félicitations à M. Gilles Châtelain qui a été élu au Conseil du PNR.

M. Marcel Moratti

Les travaux de la route des Revers, de la route de Rodomont et la déviation de la conduite d'eau au Crêts sont terminés.

Les panneaux d'informations suggérés par le Conseil sont arrivés aujourd'hui à la voirie.

M. Stéphane Von Siebenthal

Les derniers gros travaux de remise aux normes sanitaires ont été terminés ce printemps. Il reste quelques petits travaux qui seront effectués cet automne afin de boucler ce préavis.

Mme Cindy Morier

Les travaux de la Cure ont été plus importants que prévus. En effet, le Canton a accepté de financer les travaux de rénovation du four à pain.

Les deux pasteurs actuels de la paroisse du Pays d'Enhaut ont démissionné à fin août. Deux nouveaux pasteurs ont été engagés au 1^{er} septembre 2023. M. Christian Pittet résidera à la Cure des Charmilles à Château-d'Oex et M. Jean-Thierry Baldensperger à celle de Rougemont.

La carte journalière de la Commune va à nouveau être proposée à partir du 11 décembre 2023. Toutes les informations figurent sur le site www.cff.ch.

4. Préavis no 03/2023 Adoption des comptes et du rapport de gestion 2022

Le rapport de la commission de gestion est lu par Mme Marie Nussbaumer. Les remarques de la commission de gestion liées aux différentes rubriques figurent sur ledit rapport qui est annexé au présent procès-verbal.

Rubrique 3507.4904 Imputation loyer

M. Lenoir demande si toutes les locations sont incluses ou uniquement l'étage utilisé par la Commune. M. le Boursier répond qu'il s'agit de l'étage de l'administration et du service technique. Une partie a été imputée au service des eaux. A noter qu'il s'agit uniquement d'écritures comptables.

Le Président clôt la discussion et passe au vote.

- **D'accepter les comptes 2022, tels que présentés par la Municipalité**
Est accepté à l'unanimité

- **D'accepter la gestion 2022 de la Municipalité et en donner décharge aux organes concernés**
Est accepté à l'unanimité

Mme Genillard remercie le Conseil pour l'acceptation des comptes. Le résultat du vote de l'UCV vient de lui être communiqué, il est accepté. Ceci est de bon augure pour la suite.

5. Préavis no 04/2023 Demande de crédit en vue de la mise à l'enquête publique pour la réalisation du chauffage à distance

Le Président souhaite la bienvenue à M. Meuwly de RWB Fribourg SA qui sera à même de répondre aux différentes interrogations des conseillers.

La commission, par le biais de sa rapportrice, Mme Morganne Moratti, fait part de son rapport. Ladite commission recommande au Conseil d'accepter le préavis.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Annie Schwitzguebel revient sur la phrase du rapport de commission de préavis mentionnant qu'en cas de préavis accepté, le Conseil n'aura plus de pouvoir décisionnel. Ceci n'est pas correct, le Conseil communal sera de toute façon à nouveau sollicité.

M. Urweider est surpris par la conclusion de la commission. Une entreprise privée prend généralement les frais d'étude à sa charge. Selon lui, très peu de données sont connues par les conseillers. Ce projet ne lui semble pas suffisamment abouti. En réponse, Mme Schwitzguebel rappelle qu'une présentation publique a été organisée il y a environ 2 mois. Le projet est bien avancé et a été présenté lors de ladite séance.

M. Urweider soutient qu'il n'y a aucune garantie sur la réussite de ce projet, les chiffres ne sont pas connus. Il ne s'agit que d'intentions pour l'instant. Les intentions sont concrètes, de nombreux échanges téléphoniques ont eu lieu avec les résidents de Rougemont, précise Mme Schwitzguebel.

Les chiffres ont été présentés lors de la séance publique, intervient M. Meuwly. Le cout global se monte entre 3 et 5 millions et ne seront pas à charge de la Commune. Environ 90 propriétaires sont concernés dans la première zone d'intérêt. Plusieurs PPE doivent impérativement changer leur chauffage et sont déjà en contact avec RWB Fribourg SA.

Quelle est la rentabilité d'un tel chauffage et comment RWB suscite l'intérêt des propriétaires ? demande M. Urweider. Le but n'est pas de comparer la rentabilité entre des énergies renouvelables et non renouvelables. A noter toutefois que le cout est tout à fait correct, à environ 20 ct/Kwh. Il n'y a pas de contrats signés pour l'instant comme le projet d'étude n'est pas validé par le Conseil, clarifie M. Meuwly. A noter que le crédit demandé ne sera pas à charge de la Commune si le projet abouti.

M. Lenoir précise que 6 bâtiments communaux pourraient être rattachés au chauffage à distance. La commission trouve donc pertinent d'aller de l'avant avec le crédit d'étude.

M. Châtelain est surpris que les conseillers n'aient pas été invités formellement à la séance publique. En effet, il n'avait pas conscience qu'il serait par la suite amené à voter sur le sujet. Mme Schwitzguebel rappelle que le crédit d'étude est destiné aux visites techniques des bâtiment et l'acquisition de clients en particulier. La Municipalité n'a pas de pièces supplémentaires à présenter aux conseillers.

M. Wampfler ne comprend pas pourquoi la Commune doit avancer les fonds d'un crédit d'étude, s'agissant d'un investisseur privé. Il est appuyé par M. Nicolas Blatti. Les chauffages renouvelables sont de mise, le bois n'est pas le seul élément à étudier. Mme Schwitzguebel renchérit qu'il s'agit particulièrement d'utiliser les ressources locales.

M. Reihle demande pourquoi ce lieu a été choisi. Les 90 bâtiments concernés par le secteur prioritaire sont situés dans cette zone. Beaucoup d'implantations ont été étudiées mais celle-ci semble la mieux adaptée, répond M. Meuwly.

M. Barbey pense que des subventions pourraient être existantes à l'avenir. D'autre part, il rappelle que des fonds sont disponibles, Groupe E versant près de CHF 100'000.- à la Commune annuellement. De plus, il faut se rappeler que les installations de chauffage des bâtiments communaux seront à changer à moyen terme.

M. Blum précise qu'il s'agit plutôt d'une étude de faisabilité. D'une manière ou d'une autre, des études pour le changement des chauffages communaux seront à entreprendre prochainement.

M. Urweider trouve que les études de faisabilité qui ont été faites par le passé étaient d'utilité publique contrairement à celle-ci qui concerne un investisseur privé. L'intérêt public est concerné comme mentionné dans le préavis, entre autres par l'étude des séparatifs, répond M. le Syndic.

M. Oesch estime le projet plutôt modeste, l'étude concernant uniquement le centre du village et non les quartiers plus excentrés. Une planification énergétique devra en effet être entreprise, répond Mme Schwitzgubel. En complément, M. Meuwly précise que le but est de commencer par le centre puis de s'élargir au maximum. A terme, le but est d'approvisionner un maximum d'habitations de Rougemont.

M. Blum rappelle que le coût des pellets a fortement augmenté. Des discussions sont en cours avec le PNR pour la fabrication de pellets à partir de déchets forestiers locaux. Ceci pourrait être une alternative pour certains quartiers décentrés. Une commission étudie la faisabilité de ce produit.

M. Urweider revient sur le positionnement de la centrale. Une grande cheminée en face de la gare ne semble pas rentrer dans le style de Rougemont, qui a même été élu plus beau village de Suisse. M. Meuwly répond que cette cheminée permettrait d'en enlever 190 autres, dont celles de l'école et de la Grande Salle. Afin de respecter le règlement communal, la cheminée peut tout à fait être esthétique en la camouflant le plus possible. En complément, M. Blum précise que l'emplacement est idéal, en suite du bâtiment de la voirie. Une route devra de toute façon être créée au vu du projet du MOB, pour permettre l'accès au Clos du Pont.

M. Wampfler s'inquiète plutôt de la fumée dégagée que de la cheminée. A Zweisimmen par exemple, il est parfois nécessaire de chauffer au mazout afin d'éviter de trop grandes quantités de fumée.

Une explosion des chauffages à distance survient actuellement, mentionne M. le Syndic. Beaucoup de régions sont en manque de bois et cherchent à en acquérir à l'extérieur. Rougemont a la chance d'avoir une quantité importante de bois qu'elle pourrait utiliser dans sa propre centrale de chauffage à distance. En complément, M. Meuwly précise que la centrale de chauffage de Rougemont serait 100% renouvelable. Par la suite, la Commune de Rougemont aura la possibilité d'investir des fonds dans cette centrale entièrement verte.

M. Châtelain pense que la Commune devrait être propriétaire de cette centrale. Ce serait une opportunité d'investissement pour la Commune. Elle pourrait être actionnaire majoritaire, ainsi garder le contrôle sur la gestion et éviter que du profit soit généré. Il regrette que le préavis présenté ne soit pas plus détaillé au vu de l'importance du projet.

M. Nicolas Blatti est surpris que la planification énergétique ait lieu après le crédit d'étude demandé ce soir. Mme Schwitzgubel répond que la Municipalité est convaincue par la centrale de chauffage à distance. Il s'agit plutôt de la planification pour l'entier de la Commune y compris les quartiers ou hameaux excentrés.

M. Châtelain souhaite une précision sur les 50% à charge de la Commune. CHF 160'000.- représentent 50% des frais jusqu'à la mise à l'enquête, mentionne M. Meuwly. Si le projet ne se faisait pas, le 50% restant, soit CHF 160'000, serait à charge du bureau d'ingénieur.

M. Blum informe que dans les différents modèles, la Commune doit de toute façon participer financièrement au niveau des frais d'étude.

En réponse à M. Châtelain, Mme Schwitzguebel mentionne qu'en cas d'acceptation du présent préavis, la Commune serait liée à RWB. Par contre, d'autres investisseurs pourraient s'ajouter.

Le Président clôt la discussion et passe au vote.

- **Autoriser la Municipalité à entreprendre les diverses études en vue de la mise à l'enquête publique du dossier pour la réalisation du chauffage à distance.**
Est accepté par 27 oui et 3 non
- **Octroyer à cet effet un crédit de CHF 160'600.-. Pour ce faire, le compte N° 9129.02 est ouvert au bilan**
Est accepté par 27 oui et 3 non
- **Financer ce montant par un emprunt bancaire, si nécessaire.**
Est accepté par 26 oui et 4 non
- **Autoriser pour ce faire la Municipalité à un emprunter un montant maximum de CHF 160'600.-, auprès de l'établissement bancaire de son choix, dans le cadre du plafond d'endettement voté au début de législature.**
Est accepté par 26 oui et 4 non
- **Amortir cet investissement en une fois par le compte N° 8400.3309 « Amortissement – Etude CAD » avec un prélèvement sur le fonds de réserve « Energies renouvelables » N° 9282.05.**
Est accepté par 27 oui et 3 non

Remerciements sont adressés au Conseil par Mme Schwitzguebel. Ce projet tient à cœur à la Municipalité. M. Meuwly est remercié pour ses interventions puis est libéré.

6. Préavis no 05/2023 Approbation du règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance
--

La commission, par le biais de son rapporteur, M. Gilles Châtelain, fait part de son rapport. Ladite commission recommande au Conseil d'accepter le préavis.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Annie Schwitzguebel informe que la proposition de la Municipalité concerne l'entier du territoire communal. L'article 2 donne la compétence à la Municipalité pour rédiger une directive d'exploitation L'article 1 mentionne que cette directive devra être validée par l'autorité compétente, soit la Préfecture. En aucun cas, la Municipalité ne pourra donc décider sans la Préfecture. Au vu de ceci, l'amendement n'est pas recevable.

En aucun cas, un recours ne peut-il être effectué ? demande M. Châtelain. La directive est de compétence municipale, puis validée par la Préfecture, répète Mme Schwitzguebel. Seuls les articles 1 et 2 pourraient être modifiés. M. Reihle précise que la commission aimerait limiter le risque que la Municipalité installe des caméras selon ses souhaits, sans restriction.

La commission, par le biais de son président M. Châtelain, aimerait informer les conseillers qu'il s'agit de voter sur le règlement communal relatif à l'utilisation de caméras en général. Il ne s'agit pas de voter sur la pose de caméras à la déchetterie, ceci étant de compétence municipale. Mme Schwitzguebel confirme.

M. Barbey pense que d'une façon ou l'autre le droit de recours existe. Mme Schwitzguebel informe avoir pris des renseignements cet après-midi encore. Elle maintient ses affirmations. La votation de ce soir est importante afin de régulariser la situation déplorable de la déchetterie. Le souhait de la Municipalité n'est pas d'installer des caméras à tout va.

En complément et suite à ses recherches, M. Aeberli informe que le Préfet pourrait autoriser ou non, puis transmettre au préposé à la protection des données personnelles qui lui-même pourrait faire recours au tribunal.

M. Nicolas Blatti trouve illusoire d'espérer que les citoyens deviennent respectueux grâce à l'installation de caméras. Cette installation est nécessaire afin de poursuivre les personnes faisant acte d'incivilités, répond Mme Schwitzguebel. Il est important de valoriser les citoyens respectueux.

M. Châtelain trouve qu'il faut aller de l'avant avec les soucis de la déchetterie. Peut-être qu'il faut récompenser les citoyens agissant bien plutôt que punir ceux qui agissent mal.

Le Président clôt la discussion. L'amendement est mis au vote. L'amendement est rejeté par 4 oui, 19 non et 7 abstentions.

- **Adopter le règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance.**

Est accepté par 22 oui, 7 non et 1 abstention

- **Fixer l'entrée en vigueur de ce règlement dès son approbation par la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport.**

Est accepté par 23 oui, 6 non et 1 abstention

Mme Schwitzguebel remercie le Conseil pour l'acceptation du préavis.

Le Président autorise Mme Vanessa Holt à quitter l'assemblée. Le nombre de conseillers présents passe à 30.

7. Postulat de M. Christophe Barbey – Situation démographique dans la Commune
--

M. Christophe Barbey fait lecture de son postulat. Le Président informe que le postulat est recevable. Le Conseil accepte le postulat.

M. le Syndic informe que certaines réflexions sont en cours, certaines possibilités ont été identifiées. Le PACom répond à certains besoins. Une étude socio-spatiale coûte environ CHF 50'000.- et pourrait être intéressante. Le Conseil aurait alors à se prononcer par le biais d'un préavis.

Le Président met au vote la prise en considération du postulat et son renvoi à la Municipalité. La prise en considération est acceptée 14 oui, 12 non et 3 abstentions.

8. Rapport des diverses commissions fixes

Commission de gestion

Mme Marianne Moratti fait lecture du rapport de la commission. Cette dernière s'est réunie à diverses reprises pour l'étude des préavis. Une sortie pour la visite des alpages était prévue mais n'a pas eu lieu. Elle a été remplacée par une visite du réseau d'eau conjointement avec la commission routes et infrastructures. M. Christophe Moret et Mme Sylvie Yersin ont démissionné. La commission propose Mme Vanessa Holt et M. Bernard Yersin en remplacement.

Commission des routes et infrastructures

M. Bernard Yersin fait lecture du rapport de la commission qui s'est réunie pour l'étude de 5 préavis. Une sortie pour la visite du réseau d'eau a eu lieu conjointement avec la commission de gestion. La commission relève que le réservoir et la STEP de Rougemont sont en fin de vie.

Commission de recours en matière fiscale

Le Président fait lecture du rapport de Mme Magali Riond, excusée. La commission a dû se prononcer sur 2 dossiers.

Commission d'urbanisme

Mme Laurence Sieber fait lecture de son rapport. La commission s'est réunie à deux reprises pour l'étude du préavis 01/2023 relatif à la vente d'une fraction de parcelle à la Société de Laiterie.

Délégués de l'ASIPE

Mme Annie Blum présente la brochure éditée par le Conseil d'Etablissement. Pour rappel, cette brochure présente plus de 50 activités que les jeunes peuvent effectuer au Pays d'Enhaut. Cette brochure sera distribuée à tous les écoliers par le biais de l'Etablissement scolaire. La version PDF figure sur le site internet des 3 Communes ainsi que sur celui de l'Etablissement scolaire.

9. Nomination du bureau pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024

Le bureau est nommé comme suit :

Barbey Christophe	Président
Moratti Marianne	1 ^{ère} vice-présidente
Châtelain Gilles	2e vice-président
Châtelain Gilles	Scrutateur
Gerber Nicolas	Scrutateur
Yersin Sylvie	Scrutatrice suppléante
Morier Alexis	Scrutateur suppléant
Testa Nathalie	Secrétaire

10. Renouvellement des postes vacants et désignation des présidents des commissions fixes

Commission de gestion

Mme Vanessa Holt et M. Bernard Yersin remplacent Mme Sylvie Yersin et M. Christophe Moret. Mme Marianne Moratti reste présidente.

Commission route et infrastructures

M. Thierry Gerber remplace M. Bernard Yersin.
Mme Rachel Schwitzguebel reprend la présidence.

Commission recours en matière fiscale

M. Guy Saugy remplace Mme Magali Riond.
M. Jean-Pierre Urweider reprend la présidence.

Commission d'urbanisme

Pas de changement

Délégués ASIPE

Pas de changement

11. Divers et propositions individuelles

M. Pascal Oesch

Se demande quand le projet d'étude de la station d'épuration sera mis en route. M. Moratti précise que la Municipalité a préféré se concentrer sur la rénovation du réservoir d'eau. Au printemps prochain, il pourra toutefois transmettre plus d'informations.

M. Jean-Albert Lenoir

Se demande pourquoi la Commune n'a pas rejoint le système de sacs taxés au niveau cantonal. Les 3 Communes du Pays d'Enhaut en discutent mais ce n'est pas obligatoire, répond Mme Schwitzguebel. Pour l'instant, Rougemont préfère conserver les sacs jaunes.

M. Gilles Châtelain

Se demande quand des discussions seront prises au sujet des entreprises qui laissent leur lumière allumée en pleine nuit. M. le Syndic s'en occupe.

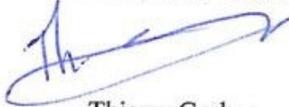
M. Jean-Albert Lenoir

Regrette qu'une place d'évitement sur la Route de Rodomont ait été supprimée. M. Moratti informe qu'il fallait éviter au maximum le poids sur le bord de la route ce qui explique cette décision.

La parole n'étant plus demandée, le président met un terme aux débats à 23h10.

Rougemont, le 27 juin 2023

Le Président du Conseil



Thierry Gerber



La secrétaire du Conseil



Nathalie Testa